



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RMI

Question écrite n° 35247

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le revenu minimum d'insertion. En effet, il souhaiterait connaître, depuis 2002 et pour chaque année suivante, le nombre de personnes bénéficiant du revenu minimum d'insertion dans chaque département et au niveau national, ainsi que leur taux d'évolution.

Texte de la réponse

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine. Conformément à la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le RSA remplace le revenu minimum d'insertion et l'allocation de parent isolé, et il doit pouvoir garantir une augmentation des revenus et compléter les ressources de ceux qui tirent de leur travail des revenus limités. En juillet 2010, le nombre total de foyers bénéficiant du RSA était de 1,786 million. Parmi ceux-ci, il faut noter l'augmentation de 55 % des foyers bénéficiaires du RSA complément d'activité (au titre de l'activité seule ou au titre du RSA socle complété du RSA activité), qui sont passés de 414 000 en juin 2009, à 641 855 en juillet 2010, représentant désormais 35,9 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA. La montée en charge du RSA a entraîné une augmentation de son financement qui est passé de 44 MEUR par mois pour le RSA activité et 438 MEUR par mois pour le RSA socle en juin 2009, à 110 MEUR par mois pour le RSA activité et 533 MEUR par mois pour le RSA socle en juillet 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35247

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9721

Réponse publiée le : 9 novembre 2010, page 12282